



Mairie
de
AIGALIERS
30700

PROCES-VERBAL
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mercredi 02 Septembre 2020
Mairie d'AIGALIERS

Présents : Messieurs BORDEL Jean-Luc, BOYER Daniel, MARREL Jérôme, MARTIN Roger, RUOT David,
Mesdames BONZI Frédérique, ETIENNE Fidjy, GLOANEC Marie-Lise, ULRICH Rachel

Pouvoirs : Madame ANDRÉ Sarah a donné pouvoir à Madame ETIENNE Fidjy,
Madame CHAZEL Mélissa a donnée pouvoir à Madame BONZI Frédérique,
Monsieur TALLARON Jérôme a donné pouvoir à Madame GLOANEC Marie-Lise,
Madame LEVY Julie a donné pouvoir à Madame ULRICH Rachel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 00.

Monsieur BORDEL Jean-Luc est désigné secrétaire de séance.

✓ **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**

Le compte rendu de la réunion en date du 10 Juillet 2020 est approuvé à l'unanimité.

✓ **Délibération pour autoriser le Maire à déposer un dossier loi sur l'eau concernant les travaux sur le pont de Bourdiguet qui va au lavoir**

VU le projet de restauration et consolidation du pont de Bourdiguet, sis sur le chemin de la Chapelle en allant au lavoir,

Considérant que les aménagements proposés ont pour objectif de consolider le pont traversant le ruisseau de Bourdiguet,

Considérant que ces travaux sont soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau, déclaration instruite au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du code de l'environnement,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches obligatoires pour l'obtention des autorisations auprès des services de l'Etat et à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.

✓ Délibération pour choix des entreprises pour travaux sur les ponts de Bourdiguet et du Chabian

- Afin de restaurer et consolider le pont traversant le ruisseau de Bourdiguet, sis sur le chemin de la Chapelle en allant au lavoir,

Le conseil municipal étudie les devis suivants :

- Société Cévenole d'Aménagement d'Infrastructure et de Construction (SCAIC) sise 140 avenue des Pins d'Alep 30319 Alès Cedex pour un montant de 26 010,00 € TTC,
- Entreprise MARRON BTP BTP sise Route de Vallon 30430 BARJAC pour un montant de 39 157,20 € TTC,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, choisit l'Entreprise SCAIC d'Alès pour un montant de 26 010,00 € TTC, moins disant.

- Afin de consolider le pont du Chabian, sis sur le chemin qui va du hameau Le Chabian à Saint-Just-et-Vacquières,

Le conseil municipal étudie les devis suivants :

- Société Cévenole d'Aménagement d'Infrastructure et de Construction (SCAIC) sise 140 avenue des Pins d'Alep 30319 Alès Cedex, pour un montant de 14 940,00 € TTC,
- Entreprise MARRON BTP sise Route de Vallon 30430 BARJAC, pour un montant de 19 247,40 € TTC,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, choisit l'Entreprise SCAIC pour un montant de 14 940,00 € TTC, moins disant.

✓ Délibération pour versement fonds de concours à ENEDIS pour travaux alimentation électrique chemin de l'Ecole à Bourdiguet

Mme Fidjy ETIENNE, concernée, quitte la séance du Conseil Municipal et ne participe pas au vote pour ce point de l'ordre du jour.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Janvier 2020, par laquelle la Commune vend l'immeuble communal cadastré section AK 402 et 403 à M. et Mme ETIENNE,

Considérant que le prix de vente comprend le raccordement au réseau Enedis pour un montant de 6 108.48 €,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Accepte la prise en charge de l'alimentation la parcelle AK 402 et 403 lieu-dit MONTADOU ET FOURNAS, par un fonds de concours versé à ENEDIS pour un montant de 6 108,48 € TTC.

Les crédits nécessaires seront prévus à l'article 20422 – Subvention d'équipement aux personnes de droit privé – bâtiments et installations, du budget communal.

✓ Subvention à l'association l'Aphyllanthe pour participation à l'achat de mobilier

L'association a demandé et obtenu de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) une subvention de 5 883.26 € TTC pour un montant total de 7 883.26 €, pour l'achat de mobilier pour équiper la salle de la Bibliothèque, sous condition d'une participation au financement de 1 000 € pour l'Aphyllanthe et 1 000 € pour la Commune, propriétaire des locaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de participer à l'achat de mobilier sous la forme d'une subvention de 1 000 €.

La séance est levée à 19H40.